

Séance spéciale du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 148, rue Saint-André à Terrebonne le 6 juillet 2010, à 17 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents messieurs Richard Marcotte, Normand Pagé, Jean-Luc Labrecque, Daniel L'Espérance, Stéphane Berthe, Michel Lefebvre, et mesdames, Denise Paquette et Marie-Josée Beaupré.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Chantal Laliberté, aménagiste et madame Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

La présente séance du conseil a été dûment convoquée et signifiée à chaque membre par lettre recommandée en date du 23 juin 2010, le tout conformément aux dispositions du Code municipal.

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion pour modifier le règlement #97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de redéfinir la localisation des aires d'affectations à vocation industrielle
4. Adoption d'une résolution adoptant le projet de règlement #97-31 modifiant le règlement #97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de redéfinir la localisation des aires d'affectations à vocation industrielle
5. Mandat à la firme Bergeron, Bouthillier, architectes – Construction d'un bâtiment à la gare régionale de Mascouche
6. Développement durable des Moulins - Accord de principe pour l'engagement d'une personne
7. Autorisation de paiement à la firme BPR TRIAX – Honoraires relatifs à des travaux supplémentaires - Reprofilage du fossé de drainage des eaux pluviales dans le secteur de la rue Du Pressier
8. Début du processus de révision du schéma d'aménagement et de développement
9. Avis de motion pour modifier le règlement #97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins visant à permettre l'implantation d'un poste d'Hydro-Québec à Lachenaie à 315-25 kV et les infrastructures connexes
10. Adoption d'une résolution adoptant le projet de règlement #97-32 modifiant le règlement #97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins visant à permettre l'implantation d'un poste d'Hydro-Québec à Lachenaie à 315-25 kV et les infrastructures connexes
11. Clôture de la séance

7462-07-10 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

7463-07-10 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec le changement suivant :

QUE le titre du point 6 devienne :

6. Aide financière de la MRC Les Moulins au projet : Écos-projets pour une communauté verte

QUE les points suivants soient retirés :

7. Autorisation de paiement à la firme BPR TRIAX – Honoraires relatifs à des travaux supplémentaires - Reprofilage du fossé de drainage des eaux pluviales dans le secteur de la rue Du Pressier
8. Début du processus de révision du schéma d'aménagement et de développement
9. Avis de motion pour modifier le règlement #97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins visant à permettre l'implantation d'un poste d'Hydro-Québec à Lachenaie à 315-25 kV et les infrastructures connexes
10. Adoption d'une résolution adoptant le projet de règlement #97-32 modifiant le règlement #97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins visant à permettre l'implantation d'un poste d'Hydro-Québec à Lachenaie à 315-25 kV et les infrastructures connexes

ADOPTÉ

7464-07-10 Avis de motion pour modifier le règlement #97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de redéfinir la localisation des aires d'affectations à vocation industrielle

Madame Marie-Josée Beaupré donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour modifier le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de redéfinir la localisation des aires d'affectations à vocation industrielle à Terrebonne et demande une dispense de lecture.

*Arrivée de madame Denise Paquette.*

7465-07-10 Adoption d'une résolution adoptant le projet de règlement #97-31 modifiant le règlement #97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de redéfinir la localisation des aires d'affectations à vocation industrielle

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC Les Moulins est entré en vigueur le 18 décembre 2002;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 97 a déjà été modifié par les règlements n<sup>os</sup> 97-1 à 97-9, 97-11 à 97-17, 97-19 à 97-26, 97-28 et 97-29;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins peut modifier le schéma d'aménagement en suivant les dispositions prévues aux articles 48 à 53.12 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance spéciale du conseil tenue le 6 juillet 2010 et, qu'à ce moment, le projet de règlement a été déposé et une dispense de lecture a été demandée;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le projet de règlement numéro 97-31 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins, afin de redéfinir la localisation des aires d'affectations à vocation industrielle.

QUE soit et est adopté un document indiquant la nature des modifications que les villes de Mascouche et Terrebonne devront apporter à leurs plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-31 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins.

QUE les documents intitulés: «*Projet de règlement numéro 97-31 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins*» et «*Document indiquant la nature des modifications que les villes de Mascouche et Terrebonne devront apporter à leurs plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-31 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins*» soient et sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire un avis sur le projet de règlement numéro 97-31, conformément aux dispositions de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ

7466-07-10 Mandat à la firme Bergeron, Bouthillier, architectes – Construction d'un bâtiment à la gare régionale de Mascouche

CONSIDÉRANT l'arrivée prochaine du train de l'Est dans la MRC;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels datée du 5 juillet 2010, transmise par monsieur Claude L. Bergeron, architecte, pour la firme Bergeron, Bouthillier, architectes, pour effectuer une étude d'avant-projet et programmation, dans le cadre du projet de

construction d'un bâtiment à la gare régionale de Mascouche comprenant une aire d'attente pour les passagers avec blocs sanitaires ainsi que les bureaux administratifs de la MRC;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-luc Labrecque, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate la firme Bergeron, Bouthiller, architectes, pour effectuer une étude d'avant-projet et programmation, dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment à la gare régionale de Mascouche, basée sur la méthode à taux horaires, selon les tarifs recommandés par l'Association des architectes en pratique privée du Québec (A.A.P.P.Q.), pour un montant ne dépassant pas 10 000,00\$, excluant les taxes, conformément à l'offre de services professionnels datée du 5 juillet 2010, transmise par monsieur Claude L. Bergeron, architecte, pour la firme Bergeron, Bouthiller, architectes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-080 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 10 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-418 «*Honoraires professionnels*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7467-07-10

Aide financière de la MRC Les Moulins au projet : Écos-projets pour une communauté verte

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour Jeunesse-emploi des Moulins a présenté le projet «*Écos-projets pour une communauté verte*» pour approbation et financement du fonds régional d'investissement jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE la MRC partage les objectifs et les clientèles cibles visés par la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE la coordination du projet serait effectuée par madame Marianne Girard appuyée par madame Sylvie Massey, intervenante au Carrefour jeunesse-emploi des Moulins;

Il est proposé par monsieur Jean-luc Labrecque, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins, sous réserve de l'approbation et du financement du projet par la Conférence régionale des élus de Lanaudière, est favorable à investir une somme ne dépassant pas 22 000\$, sur une base annuelle, pour permettre la réalisation d'*Écos-projets pour une communauté verte* en collaboration avec Carrefour jeunesse-emploi des Moulins et la Conférence régionale des élus de Lanaudière par l'intermédiaire du Fonds régional d'investissement jeunesse.

QUE copie de cette résolution soit et est adressée à monsieur Richard Marcotte, président de la CRÉ Lanaudière et à madame Diane Hamelin, directrice générale de

Carrefour jeunesse-emploi des Moulins.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-081 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 22 000,00\$, sur une base annuelle, poste budgétaire 2610-418 «*Honoraires professionnels*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7468-07-10 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

---

Jean-Marc Robitaille,  
Préfet

---

Daniel Pilon, directeur général et  
secrétaire-trésorier